

Réforme de l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires aux Etats-Unis : êtes-vous prêts pour l'export ?

Categories : [LexMarket](#)

Date : jeudi 16 mars 2017

Vous exportez ou souhaitez exporter des denrées alimentaires aux Etats-Unis ? Vérifiez vos étiquettes ! L'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires aux Etats-Unis a considérablement été modifié le 27 mai 2016. Le but premier de cette réforme est de lutter contre l'obésité. En effet, le constat est aberrant : un américain sur trois est obèse. Alors, sous l'impulsion de Michelle Obama, les étiquettes auront désormais pour but de mieux refléter la valeur nutritive des aliments et leur apport calorique. Ainsi, le consommateur est mieux informé.

- **Quelles denrées alimentaires sont visées ?**

Cette réforme s'applique aux aliments et boissons emballés à l'exception de certains aliments à base de viandes, volailles, d'œufs et de l'alcool. Les denrées fabriquées et exportées vers les Etats-Unis sont concernées par cette réforme. Ainsi, elle devrait toucher plus de 700 000 produits alimentaires.

- **A partir de quand ?** La date limite de mise en conformité des étiquettes dépend du chiffre d'affaires de chaque entreprise, calculé uniquement sur les ventes alimentaires :
 - Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de dollars : 26 juillet 2018.
 - Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 10 millions de dollars : 26 juillet 2019.

Exemple d'une ancienne étiquette

Exemple d'une nouvelle étiquette

Revenons sur les principales modifications :

- **Mise à jour de la taille des portions**

La taille des portions individuelles a été mise à jour pour mieux refléter ce que les américains mangent et boivent réellement aujourd'hui. Il s'agit donc de la quantité ou dose généralement consommée, le RACC (pour «reference amount customarily consumed»). Plus d'une centaine de catégories de produits sont répertoriées par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration).

Par exemple, une portion de soda est désormais de 20 ounces - environ 600 ml - (au lieu de 12 ounces) tandis qu'une portion de crème glacée représente 270 calories (au lieu de 200).

En outre, il existe de nouvelles exigences pour certains aliments pouvant être consommés en une ou plusieurs fois. Ainsi, une double colonne au sein de l'étiquette permet d'indiquer la quantité de calories et de nutriments au sein d'une portion et dans le paquet entier.

- **Augmentation de la taille des caractères des calories et des portions**

Les calories et les portions apparaissent en taille de caractère plus importante au sein des nouvelles étiquettes afin d'interpeler au mieux le consommateur sur ce qu'il va consommer.

- **Mise à jour du pourcentage des valeurs quotidiennes**

Les valeurs quotidiennes (ou apports journaliers) des nutriments ont été mises à jour en fonction de nouvelles données scientifiques. Ces valeurs quotidiennes sont des quantités de nutriments à consommer ou à ne pas dépasser chaque jour. Elles sont calculées selon un apport quotidien de 2000 calories.

Ainsi, le pourcentage de valeur quotidienne (% DV) indique la quantité d'éléments nutritifs dans une portion individuelle. Il s'agit de recommandations de consommation quotidienne de

substances nutritives.

- **Mise à jour des nutriments**

La mention « *sucres ajoutés* » est maintenant requise sur l'étiquette.

Les « *vitamine A* » et « *vitamine C* » sont facultatives car les carences s'y afférant sont désormais rares. Au contraire, les indications « *vitamine D* » et « *potassium* » deviennent quant à elles obligatoires.

« *Les calories provenant de matières grasses* » (calories from fat) sont désormais remplacées par le « *total de matières grasses* » (Total fat).

- **Modification de la note sur les apports journaliers**

La note en bas de l'étiquette a changé pour mieux expliquer la signification des valeurs quotidiennes (% DV). Cette note aide le consommateur à comprendre l'information nutritionnelle dans le contexte d'un apport quotidien moyen.

- **Adaptation des étiquettes nutritionnelles pour les denrées destinées aux enfants**

Les nouveau-nés et les enfants âgés de moins de 3 ans ont certaines denrées alimentaires qui leurs sont destinées. Ainsi, les étiquettes nutritionnelles pour ces denrées doivent être adaptées aux besoins alimentaires des enfants. Elles sont calculées selon un apport quotidien leur correspondant.

La bonne application de ces exigences relève de l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration).

Alors attention prêts ? Exportez !

Mais avant tout assurez-vous que vos étiquetages sont en adéquation avec cette nouvelle réglementation et en cas de doute, n'hésitez pas à solliciter le Département LexMarket.

Céline Baillet et Daisy Thouard